



Retard d'avion de plus de 6h

Par **octopussy**, le 17/11/2011 à 10:40

Bonjour,

j'ai un litige avec l'agence Carrefour Voyages.

J'ai réservé un voyage pour 2 d'une semaine du 04/09/11 au 11/09/11 en Tunisie, et le jour de notre départ, notre avion à été retardé de 6h15. Nous avons donc décollé le lendemain et perdu une nuit de vacances et avons passé la nuit dans le hangar de CDG.

Suite à mon courrier en recommandé, qui faisait référence à l'article 7 du règlement européen n° 261/2004 du 11 février 2004 (indemnisation de 400€ pour vol retardé), Carrefour me propose un remboursement de 50€ en tout et pour tout, ce qui ne représente, au prorata, même pas une nuit de vacances !

Que dois-je faire ? Pouvez-vous me conseiller ?

Je vous en remercie par avance.
Cdlit

Par **sjbl**, le 17/11/2011 à 12:17

il faut peutetre envoyé une lettre au service clientele de la compagnie aerienne pour demander une indemnisation.

Par **sjbl**, le 17/11/2011 à 12:28

Voyez aussi la Convention de Varsovie art.19 ,vous trouverez surement la reponse et la marche a suivre.